

Termes et conditions et engagement de Courant Plus

Le transporteur, Courant Plus Inc., s'engage à transporter les items décrits sur le bon de commande généré par le système, provenant de la demande du client, selon la loi de la province d'origine et selon les termes et restrictions faisant partie du tarif à la date d'expédition et ce, dans la province de Québec, aux termes du Code Civil.

DÉLAI

Sauf entente écrite, le transporteur ne sera aucunement responsable des dommages directs ou indirects résultant d'un retard de livraison, nonobstant la cause dudit retard.

RESPONSABILITÉ

Le transporteur ne sera aucunement responsable des pertes, avaries, dommages ou retards dans les cas suivants :

- 1-Forces majeures
- 2-Émeutes ou autres troubles sociaux
- 3-Grèves ou autres mouvements sociaux
- 4-Effets de la loi
- 5-Défauts ou vices inhérents à la marchandise expédiée
- 6-Défaut de la part de l'expéditeur ou du propriétaire de la marchandise expédiée
- 7-Réaction nucléaire ou contamination par radiation ou radioactivité
- 8- Pandémie ou autres situations sanitaires
- 9- Phénomènes météorologiques

Le transporteur ne sera aucunement responsable des pertes, avaries, dommages ou retards pour ce type de produits:

- 1-Les articles en verre et céramique (porcelaine, poterie, miroir, etc.)
- 2-Les liquides (urines, peintures, médicaments, etc.)
- 3-Les ordinateurs et les composantes informatiques et électroniques
- 4-Les cadres et feuilles de stratifié de grande dimension (4' X 8')
- 5-Les articles dont la température doit être contrôlée
- 6-Les articles emballés personnellement

TARIFICATION

Sauf mention contraire explicite, les tarifs liant le transporteur et son client sont ceux qui ont été présentés dans l'Entente de service conclue entre les deux sociétés. Ces tarifs sont hors taxes, sauf mention contraire.

En plus du tarif de la livraison, ces différents termes s'imposent, sauf mention contraire explicite:

- Frais d'annulation de livraison sans préavis : 15\$.
- Déplacement sans collecte de la marchandise : 50% du tarif de la livraison.
- Arrêt additionnel : un minimum de 5\$ sera facturé pour toute adresse incomplète ou fausse retardant la livraison.
- Temps d'attente: après 10 mn chez le client à attendre, des frais de 0,70\$/mn sont facturés
- Client absent: si une nouvelle livraison est nécessaire, celle-ci sera facturée 100%.
- Colis non-convoyables (items fragiles) : 5\$ par colis.
- Règlement des factures en retard: 5% par mois en retard.

VALEUR DÉCLARÉE DE L'ENVOI

La responsabilité du transporteur pour toutes pertes, dommages ou avaries à un envoi, est limitée à 3.00\$/kg ou 50.00\$ maximum, sauf :

- 1-entente contraire entre l'expéditeur et le transporteur et si le nom de l'expéditeur apparaît à l'avenant de l'assurance cargo du chauffeur,
- 2-valeur supérieure déclarée à la face du connaissement; une charge additionnelle de 3.00\$ s'applique alors, par valeur de 100.00\$. Le transporteur ne sera nullement tenu d'accepter tout envoi d'une valeur supérieure à 500.00\$, à moins d'entente à cet effet.

AVIS DE PERTE OU D'AVARIE

Notification de pertes ou dommages doit être transmise au chauffeur ou à son siège social, dans les 24 heures et, par écrit, dans les 30 jours de sa livraison.

NOTE : Le transporteur ne sera aucunement responsable des pertes ou dommages encourus, s'il n'a pas reçu un avis écrit dans les 30 jours de son acceptation de l'envoi. Pour les expéditions destinées, provenant ou d'un point à un autre de la Province de Québec, les Conditions prévues par la formule RT-200, tel que promulguées par la Régie des Transports du Québec, s'appliquent.

Il est entendu qu'en ouvrant un compte chez Courant Plus Inc et en passant une commande, le client accepte l'ensemble de ces Termes et Conditions de service.